



Exonération d'impôt ZFU : quid du transfert d'activité ?

Jurisprudence publié le **09/12/2020**, vu **666 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Suite au transfert de son activité au sein d'une zone franche urbaine (ZFU), une entreprise demande à bénéficier de l'exonération d'impôt sur les bénéfices normalement applicable en pareil cas.

Une entreprise qui fait le choix de s'implanter dans une ZFU (zone franche urbaine) dans le cadre d'une création ou d'un transfert d'activité, peut bénéficier d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans, suivi d'une période d'exonération partielle pendant 3 ans.

Dans l'hypothèse où l'activité transférée dans une ZFU était auparavant exercée dans une autre ZFU, l'entreprise devra, pour le calcul de la durée d'exonération, déduire la durée d'exonération obtenue lors de l'exercice de son activité dans la 1ère zone.

En revanche, si l'activité transférée était exercée hors d'une ZFU, l'exonération totale s'appliquerait à compter du transfert en ZFU, pour l'ensemble de la durée de 60 mois.

En conséquence, le bénéfice de l'exonération d'impôt en cas de transfert d'activité en ZFU ne suppose ni que l'activité ait bénéficié jusque-là de l'exonération applicable dans ce type de zone, ni que le dirigeant de l'entreprise « transférée » soit distinct de celui de l'entreprise auparavant installée hors ZFU.

C'est précisément ce que vient de rappeler le juge à l'administration fiscale dans le cadre d'un litige l'opposant à une société.

Dans cette affaire, en effet, il a estimé que l'administration ne pouvait pas refuser le bénéfice de l'exonération d'impôt sur les bénéfices à une société, sous prétexte, notamment, qu'elle n'aurait pas effectivement bénéficié de l'exonération applicable dans les ZFU avant le transfert de son activité.

Le redressement fiscal a donc été annulé.

Source : weblex.f

Pour plus d'infos : L'exonération d'impôt des entreprises nouvelles

Voir aussi notre guide : [Guide pratique de la SARL 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
 - [Dividendes : mode d'emploi](#)
 - [Gérer un compte courant d'associé](#)
 - [Rémunérer un gérant de SARL](#)
 - [Remplir la déclaration de TVA CA12](#)
 - [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Comment déclarer et payer l'impôt sur les sociétés ?](#)
 - [Impôt sur les sociétés : le paiement des acomptes trimestriels](#)
 - [La contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés : êtes-vous concerné ?](#)
 - [Comment déclarer ses BIC ?](#)
 - [Les frais de location sont-ils déductibles du bénéfice imposable ?](#)
 - [Les primes d'assurance sont-elles déductibles ?](#)
 - [Les commissions et honoraires sont-ils déductibles ?](#)
 - [Les frais de déplacement sont-ils déductibles du bénéfice imposable ?](#)
 - [Comment réaliser un bilan sans expert-comptable ?](#)
 - [Le rapport de gestion concerne-t-il les SARL ?](#)
 - [Comment réaliser le rapport spécial sur les conventions réglementées ?](#)
 - [Une SARL doit-elle déposer ses comptes annuels ?](#)
 - [Comment approuver les comptes annuels d'une SARL ?](#)